

Charte du Comité Régional Cyber ESMS Normandie

ARTICLE 1 : OBJET DU COMITE REGIONAL CYBER ESMS

Le Comité régional cyber ESMS est un espace permanent et régulier d'échanges, de partage d'expériences et de co-construction entre les personnes exerçant les fonctions de pilotage stratégiques et opérationnel du SI de structures sociales et médico-sociales de Normandie.

Il vise à renforcer la coopération régionale, à accompagner les établissements dans leur transformation numérique et à mutualiser les solutions adaptées aux spécificités du secteur.

ARTICLE 2 : COMPOSITION

2.1. Animateurs

Les animateurs du comité sont des membres du collectif SI Normandie et du GRADeS Normand'e-Santé. Ils agissent en tant que force de proposition et garants de la qualité des productions, en lien avec les orientations régionales.

2.2. Membres

Le comité régional est ouvert aux Directions, RSSI, DSI, Responsables SI et qualité, en activité au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et/ou médico-social en Normandie.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

3.1. Réunions

Le comité régional se réunit une fois par trimestre, en hybride, pour une durée d'environ de 3h au sein d'un organisme gestionnaire de préférence.

L'ordre du jour, préparé par les animateurs, inclut par exemple :

- Présentation d'un professionnel SI ou d'un projet régional.
- Sessions de travail ou de partage autour de thèmes prioritaires.
- Intervention d'experts extérieurs lorsque nécessaire.

3.2. Groupes de travail

Des groupes thématiques peuvent être constitués pour traiter de sujets spécifiques (ex. Audit, mutualisation de ressources, RGPD).

Chaque groupe est piloté par un animateur et partage ses travaux en plénière.



ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ

Si les informations diffusées au sein du comité régional peuvent, d'une façon générale, être librement exploitables, les membres s'engagent à respecter la confidentialité des informations sensibles pouvant porter préjudice à l'une ou l'autre des parties.

Les documents confidentiels sont identifiés par un filigrane ou une mention explicite.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES MEMBRES

Participer activement à au moins deux sessions annuelles, dont une en présentiel si possible.

Respecter les principes d'ouverture, de partage et de convivialité.

ARTICLE 6 : PROMOTION DU COMITE REGIONAL

Les membres s'engagent à promouvoir le comité régional auprès des personnes exerçant les fonctions de pilotage stratégiques et opérationnel du SI Normandie pour favoriser son rayonnement et élargir le réseau régional.

ARTICLE 7 : ÉTHIQUE ET VALEURS

Les membres et partenaires s'engagent dans le respect des uns et des autres, d'avoir une attitude d'ouverture, de partage et de convivialité.

Encourager les échanges équitables et solidaires, en valorisant la diversité des secteurs et la complémentarité des tailles d'établissements.

Soutenir le développement professionnel et personnel de chaque membre dans un esprit collaboratif.